



1911



2011



ACADÉMIE D'AIX
Collège de Jeunes Filles
DE DIGNE
BASSES-ALPES
++++

*Du Collège de Jeunes Filles
au Collège Maria Borréby*



L'école est l'un des fondements de la République. Poursuivant deux missions – enseigner et éduquer –, elle participe pleinement à la formation de l'esprit critique et à l'acquisition des valeurs de la République et de la Démocratie.

Grâce aux lois scolaires des années 1879-1889, Jules Ferry et les bâtisseurs de la Troisième République ont quasiment éradiqué l'analphabétisme en France au début du xx^e siècle.

En 1911 est ouvert, à Digne, le collège de jeunes filles, concrétisant la politique d'accès, aux filles, à l'enseignement secondaire. Devenu mixte en 1967, le collège porte depuis 1969 le nom de Maria Borrély, institutrice et romancière, décédée en 1962, dont l'œuvre évoque la vie dans les campagnes bas-alpines d'autrefois.

Depuis les lois de décentralisation, le Conseil général est devenu propriétaire des collèges et gère la carrière des personnels techniques, ouvriers et de service. Désormais, acteur de l'école républicaine dans le département, le Conseil général participe, durant chaque année scolaire, à la formation des nouvelles générations de collégiens.

Jean-Louis Bianco
Président du Conseil général
des Alpes-de-Haute-Provence

En 1880, la loi Camille Sée affirmait la volonté de la République d'organiser un enseignement secondaire féminin public. À Digne, la municipalité conduite par Marius Soustre, exprimait « le désir que la construction du lycée de jeunes filles s'effectue le plus tôt possible », et décidait, en attendant, « la création d'un cours secondaire pour les jeunes filles » en 1882. Ce n'est qu'en 1910 que la commune, représentée par le maire Charles Romieu, et l'État, concluaient le traité constitutif d'un collège de jeunes filles. Les premières élèves étaient accueillies début 1911.

Aujourd'hui, le collège de jeunes filles, devenu mixte et baptisé du nom de Maria Borrély à la fin des années 1960, célèbre son centenaire.

Depuis six ans, suite à la création de « classes patrimoine » à l'initiative d'une enseignante, Madame Sylvie Poirié, le collège entretient des relations privilégiées avec les services patrimoine de notre commune : le musée Gassendi, les archives communales et la crypte archéologique de Notre-Dame du Bourg.

Il est donc logique que la ville de Digne-les-Bains s'associe à ce centenaire, grâce aux documents émanant de nos archives communales contenus dans cette publication, puis lors des animations prévues au collège les 17 et 18 juin lors de la 14^e Journée nationale du patrimoine de pays.

Ce centenaire est l'occasion d'évoquer le combat des élus dignois au tournant des XIX^e et XX^e siècles pour un enseignement secondaire féminin de qualité, dans notre ville et notre département. Ainsi que les « petites histoires » d'un lieu qui a marqué la vie de générations de Dignaises et de Dignois.

Serge Gloaguen
Maire de Digne-les-Bains

CENT ANS DE SOLLICITUDE

Célébrer le centenaire de notre collège n'a de sens que dans la mise en perspective de ce que fut sa création et dans le nécessaire hommage à tous ceux qui, depuis, ont inlassablement œuvré à son efficience et à sa pérennité.

La création du collège de jeunes filles en 1910 et l'accueil des premières collégiennes au mois de janvier 1911 furent l'aboutissement d'une volonté et d'un combat avant tout politiques. Les contraintes matérielles et financières qui auraient pu faire reculer les décideurs locaux, en ce début du ^{xx}^e siècle, ont fait long feu face à la détermination de ceux qui souhaitaient répondre favorablement à une impérieuse nécessité : l'accession des jeunes filles aux études secondaires. Ce qui trente ans plus tôt n'était encore qu'une utopie prenait non seulement une forme administrative mais se concrétisait également dans une réalité architecturale par l'aménagement et la rénovation de l'ancien séminaire.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage ému à toutes celles et à tous ceux qui, depuis un siècle, n'ont cessé de prodiguer leurs soins pédagogiques, éducatifs, administratifs et matériels aux générations de collégiennes et de collégiens qui se sont succédé dans l'établissement : personnels de direction, professeurs, équipes éducatives et administratives, agents de service, ouvriers professionnels, personnels de santé. Ils ont œuvré à la réalisation d'un dessein ambitieux en donnant le meilleur d'eux-mêmes, en donnant plus que ce qu'il leur était demandé. Les enfants des classes sociales défavorisées en ont été les premiers bénéficiaires.

Nous poursuivons la tâche et ce centenaire est pour nous tous l'occasion d'affirmer que l'école de la République est vivante, féconde et qu'elle continuera, contre vents et marées, d'entourer la jeunesse qui lui est confiée de sa sollicitude.

Joseph Puccini
Principal du collège Maria Borrély

7. DIGNE. - *Le Collège de Jeunes Filles.*



Arch.départ. AHP, 2 Fi 3692

1882-1910: LES COURS SECONDAIRES DE JEUNES FILLES

Louise Espié, née en 1848 à Sisteron, s'installe à Digne avec sa famille en 1863. Titulaire du brevet élémentaire, enseignante reconnue depuis qu'elle a ouvert une école primaire libre de filles en 1869, elle est choisie par la municipalité pour être la première directrice des cours secondaires pour les jeunes filles en 1882. Lorsque les cours sont transformés en collège en 1910, Louise Espié, militante de toujours en faveur de l'éducation des jeunes filles, reste directrice.

M^{lle} Louise Espié



Arch. comm. Digne-les-Bains, 3 Fi 508, 1898-1899

COLLÈGE DE JEUNES FILLES

Le 11 octobre 1869, M^{lle} Louise Espié, originaire de Sisteron, ouvrait à Digne une pension de jeunes filles.

L'enseignement était, à cette époque, le monopole de quelques communautés religieuses. On devine les difficultés que rencontra la création d'une école libre.

Neuf élèves se présentèrent à l'ouverture. A la fin de l'année, l'une d'elles obtenait son « brevet d'institutrice ». Un tel succès alors était rare !

Les progrès de la pension furent lents. Sa fondatrice avait à lutter contre les tracasseries administratives et aussi contre beaucoup de préjugés. L'énergie, la patience, la bonté rayonnante de la courageuse éducatrice eurent raison de tous les obstacles.

Bientôt, la pension Espié rivalisait avec les maisons scolaires de premier ordre.

Amené chaque jour par ses grandes sœurs, un petit garçon, qui répondait au nom familier de Charlot, se faisait remarquer par ses saillies d'enfant terrible. Le petit Charlot s'est depuis fait élire à la Chambre des députés. Il tient aujourd'hui, avec un détachement qui dénote une âme supérieure, une plume élégante, alerte, incisive.

A partir de 1879, la pension Espié préparait avec succès aux examens du brevet supérieur. Aussi, lorsqu'il fut question de créer à Digne les cours secondaires, elle se trouva naturellement appelée à fournir le noyau de l'institution nouvelle.

.../...

Le rez-de-chaussée comprend la classe enfantine, les classes primaires, les première et deuxième années d'enseignement secondaire, parloir et cabinet de la directrice, salle de physique et chimie avec laboratoire et la salle des fêtes.

Au premier étage, les classes de troisième, quatrième et cinquième année, salles d'étude, bibliothèque, salles de dessin, de musique, de couture, appartements de la directrice.

A l'étage supérieur, trois immenses dortoirs, avec leurs dépendances. Le tout dans les conditions d'installation les plus confortables.

L'enseignement sera donné dans le même esprit qu'aux cours secondaires. Il sera analogue, correspondant à celui des jeunes gens, en tenant compte des différences résultant des aptitudes, des vocations, des destinées de la jeune fille. Ainsi sera réalisée l'union dans l'instruction de l'homme et de la femme.

La morale occupera la plus grande place dans l'éducation ; elle la domine, elle en est l'âme.

Aux programmes, la langue française, les littératures anciennes et modernes, qui font connaître les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ; les langues vivantes, pour les parler et lire dans le texte les auteurs qui ont illustré les littératures étrangères ; la géographie rattachée à la cosmographie ; l'histoire et sa philosophie ; les mathématiques, la chimie, la physique, l'histoire naturelle, y compris la physiologie, dont l'étude tient étroitement à celle de l'hygiène et de l'économie domestique. L'hygiène est, par excellence, la science de la maîtresse de maison, de la mère de famille.

Les travaux à l'aiguille, le dessin, la musique, la gymnastique sont le complément naturel de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Ils provoquent, après le travail, la détente de l'esprit.

Enfin, la pédagogie, accessible et profitable à toutes les élèves, car toutes les femmes sont appelées à être éducatrices puisqu'elles sont appelées à être mères.

Les diverses parties du programme, formant un ensemble harmonieux, seront enseignées sous la haute direction de M^{lle} Espié, avec clarté, logique et appel incessant à la réflexion.

Arch. départ. AHP, Per 504, *Le journal des Basses-Alpes*, 4 septembre 1910

M. Arnoux - Littérature. Théâtre classique. Bossuet. Voltaire. Explication des morceaux choisis de M. Merlet et des auteurs prescrits pour le Brevet supérieur. Exercices de composition française.

Mme Poirier - Economie domestique. Notions générales. La science du ménage. Qualités d'une bonne maîtresse de maison. Applications pratiques aux diverses situations possibles dans la vie d'une femme.

M. Foujols - Histoire et Géographie. Histoire générale depuis le partage de l'Empire romain jusqu'à la Constitution républicaine de 1875. Géographie comparée des grands Etats du monde en 1882.

M. Martin - Mathématiques. Logarithmes: applications à des questions usuelles. Géométrie: lignes proportionnelles, surfaces et volumes. Algèbre: ses applications spéciales à la géométrie. Cosmographie: les éléments.

M. Payan - Sciences physiques. Physique: Pesanteur, Hydrostatique. Dilatation. Thermométrie. Changements d'état des corps - Etude des sons: gamme - Lumière: réflexion, miroirs. Réfraction: prismes et lentilles - Electricité statique: magnétisme, piles et courants électriques, applications - Chimie: l'eau et l'air. Les principaux métalloïdes et leurs composés - Notions sur les sels en général - Métaux usuels et leurs applications - Matières organiques.

Cours communs

M. N*** - Langues vivantes. Exercices oraux et écrits sur les langues allemande et anglaise. Explication des principaux auteurs classiques.

Dr Romieu - Hygiène. Hygiène élémentaire. Notions générales sur la digestion. Composition des divers aliments, leur pouvoir nutritif, leur digestibilité. Altération des aliments. Boissons aqueuses, fermentées, aromatiques. Valeur hygiénique des diverses boissons; altérations et fabrications.

Mme Poirier - Pédagogie. Education: principes généraux. Education physique, intellectuelle et morale. Histoire de la pédagogie.

Mme Poirier - Travaux à l'aiguille. Les différents points de couture. Reprises. Point de marque. Applications: coupe et confection des vêtements, robes et lingerie pour femme et enfant.

M. Jaubert - Dessin. 1ère année: Dessin à main levée d'après un modèle tracé au tableau.

2e année: Ornement. Notions sur les projections et la perspective. Objets usuels à dessiner d'après nature.

Mme Poirier - Musique. Notes. Intonation. Gamme de Do majeur. Tons et demi-tons. Exercices d'intonation. Portée. La clé de sol. Figures des notes. Silences et équivalents. Altérations: dièse, bémol, bécarré. Gamme de La mineur. Exercice de chant. Melle Espié - Gymnastique. Exercices élémentaires sans appareils. (1)

Arch. départ. AHP, 8 04 671, programme des cours secondaires, Coquis (André), *Les cours secondaires de jeunes filles de Digne (1882-1912)*, 1978

*À la retraite durant l'été 1911, Louise Espié décède en 1928.
À partir de l'année suivante, grâce à un legs qu'elle avait fait, un prix
d'honneur est remis chaque année, à une élève du collège distinguée par
ses mérites (travail, bonne conduite, droiture et bonté).*



Arch. comm. Digne-les-Bains, 5 Fi 16868, Louise Espié

DE L'OUVERTURE - JANVIER 1911 - À 1918

La loi du 21 décembre 1880, dite loi Camille Sée, prévoit la création d'établissements secondaires laïques féminins.

Avec, toutefois, un enseignement ne s'alignant pas sur celui des garçons : cinq ans d'études au lieu de sept, pas de baccalauréat mais un diplôme d'enseignement secondaire... Il est donc prévu d'établir un lycée de jeunes filles par département avec le concours des administrations communales et départementales.

Le maire de Digne, Marius Soustre, fait alors voter un budget permettant de louer et d'aménager un local pour des

cours secondaires, et de financer les traitements du personnel : vingt-deux jeunes filles sont scolarisées dans deux classes en juin 1882... dans l'attente d'un lycée qui ne voit pas le jour. En effet, le 1^{er} octobre 1910, les cours secondaires de jeunes filles de Digne sont transformés en collège et non en lycée, installé dans l'ancien grand séminaire, place des Cordeliers.

Collège de jeunes filles

Mesdemoiselles, soyez heureuses !

La ville de Digne vous offre pour vos étrennes le somptueux cadeau d'un superbe collège.

C'est l'événement du jour ; on le discute dans les cercles, on en cause dans les salons, la presse le proclame aux quatre vents.

Les uns s'extasient sur la merveilleuse exposition de l'immeuble, ses arbres centenaires, ses vastes pelouses, ses horizons d'azur et de clarté ; d'autres vantent l'étendue des façades ensoleillées, la parfaite disposition intérieure, l'aménagement harmonieux de toutes les salles. Tous admirent le luxe et le bon goût de l'ornementation, la grâce sobre de l'ameublement.

Un tel cadeau mérite qu'on le traite avec déférence, et vous aurez des égards pour la décoration artistique de votre coquette maison. Pourtant si d'aventure, par malice ou par habitude, vous aviez fantaisie de dessiner sur ces murs aux tendres couleurs le profil, auréolé d'un rayon de lune, de quelque jovial Pierrot, vos indulgentes maîtresses affecteraient de ne point voir.

Soyez heureuses ! Songez que vos aînées furent moins bien partagées.

Collège de filles
Projet de construction
Vote des subsides
Approbation du Conseil

M. le Maire fait l'exposé suivant:
Messieurs,

Par délibération du 17 Août 1907, nous avons demandé la transformation des Cours secondaires actuels en Collège de filles à installer dans les bâtiments de l'ancien grand Séminaire. M. l'Inspecteur d'Académie m'a informé à la date du 2 Août 1909, que cette transformation avait été accordée par M. le Ministre.

J'ai aussitôt prié M. l'Architecte de la Ville de préparer un projet d'aménagement de l'ancien établissement du grand Séminaire. Ce projet est aujourd'hui terminé et le devis s'élève à la somme de 445,000 fr. Dans ce chiffre sont compris, le prix d'achat (25,000 francs) le mobilier, le matériel et la couverture du Boarding au devant de l'établissement. Cette construction répond à une nécessité d'hygiène puisque le Boarding, dans ce point là, sert d'égout aux habitations voisines.

Ainsi que le prévoit M. le Ministre, une somme de 10,000 francs est encore prévue au devis, pour achat du matériel d'enseignement, somme qui ne sera utilisée que durant le courant du premier semestre qui suivra l'ouverture de l'établissement. Le plan de l'immeuble a été examiné officiellement par M. l'Inspecteur d'Académie qui l'a trouvé très complet et très bien compris.

Je vous propose de donner, à ce plan, votre approbation. Le montant du devis, soit 445,000 francs, doit être subventionné de moitié par l'Etat. Il ne restera donc à la charge de la commune que la somme de 222,500 francs, somme que il nous est impossible de trouver dans notre budget.

Un emprunt, donc, est nécessaire. J'avais espéré pour cela emprunter en partie sur nos ressources ordinaires; mais, après étude prolongée, j'ai dû reconnaître que ces ressources étaient grevées déjà annuellement de 25,000 francs pour travaux extraordinaires, que l'augmentation annuelle de pensions aux vieillards, des frais des enfants assistés, de ceux de l'application de la loi sur l'hygiène, ne permettait pas de fournir ce gage sur nos ressources ordinaires.

Il nous reste donc, qu'une ressource, c'est de voter sept centimes additionnels sur les quatre contributions. Ces sept centimes, qui produisent la somme de 4,733 francs, 26 centimes, votés pour trente ans, sont suffisants pour garantir, en emprunt de 81,000 francs au Crédit Foncier de France, au taux de 3,85 pour cent.

M. le Ministre exige encore, que la ville s'engage annuellement à fournir au collège, une subvention fixe de 4,400 francs, pour déficit d'exploitation de l'extérior; et une somme annuelle de 500 francs pour l'entretien du bâtiment.

Cette somme de 4,900 francs, nous la trouvons facilement, dans notre budget, si nous considérons que nous sommes actuellement aux Cours secondaires une somme de 3,000 francs environ somme payée pour le déficit de l'exploitation des cours et que nous payons, pour la location et l'entretien de ces cours, la somme annuelle de 1,850 francs.

Je vous prie, en conséquence, de voter la somme annuelle de 4,400 francs.

Le Conseil municipal, après discussion, Délibère de donner son approbation aux plans, devis du projet d'aménagement de l'ancien grand Séminaire, en collège de filles,

D'emprunter au Crédit Foncier de France, au taux qui 3,85 pour cent, une somme de 81,000 francs remboursable en trente ans,

De voter sept centimes additionnels sur les quatre contributions directes et de s'engager annuellement à fournir au collège une subvention fixe de 4,400 francs.

ENTRÉES

NUMÉROS D'ORDRE DES ENTRÉES.	NOM ET PRENOM USUEL DE CHAQUE ÉLÈVE.	DATES DES ENTRÉES.	QUALITÉ DE CHAQUE ÉLÈVE.	PROVENANCE.	OBSERVATIONS.
CLASSE DE 1^{re} Année					
1	Pellotier Zélie	1 ^{er} novembre 1910	Pensionnaire	Cours 2 ^d Digne	
2	Crabuc Juliette	"	"	"	
3	Corriol Madolaine	"	Extérieuse surannée	"	
4	Henry Marguerite	"	"	"	
5	Ricard Annie	"	"	"	
6	Armand Blanche	"	Extérieuse simple	"	
7	Blanc du Coll. Marie	"	"	"	
8	Leyries Juliette	"	"	"	
9	Nicolet Marthe	"	"	"	
10	Paul Jeanne	"	"	"	
11	Paulot Claire	"	"	de la famille	
12	Pellegrin Jeanne	"	"	Cours 1 ^{er} Digne	
13	Ricard de Hote	"	"	"	
14	Ricard Yvonne	"	"	"	
15	Labracherie Ancei	11 novembre	"	de la famille	
16	Béraud Louise	3 janv. 1911	Pensionnaire	Ex. com. Volonne	
17	Gasson Louise	15 février	Extérieuse	"	
18	Vidal Jeanne	1 Mars	"	de la famille	

Arch. départ. AHP, 1 T 450, liste des élèves de la 1^{ère} année, 1910-1911

Mode de paiement. — Les frais de pension et de demi-pension, les frais d'études et les frais de surveillance sont payables par terme et d'avance, savoir :

3/9^e au 1^{er} octobre, 3/9^e au 1^{er} janvier, 3/9^e au 1^{er} avril.

Tout trimestre commencé est dû en entier, à partir du premier jour de la quinzaine pendant laquelle l'élève est entré.

Les livres classiques et les fournitures sont à la charge des familles, ainsi que les médicaments.

TROUSSEAU.

3 paires de draps.	2 peignoirs.	12 paires de bas.
8 chemises de jour.	1 peignoir pour le bain.	4 jupons.
4 chemises de nuit.	2 paires de chaussures.	6 tricots ou cache-corsets.
6 pantalons.	1 paire de pantoufles.	2 douzaines de mouchoirs.
6 serviettes de table.	2 tabliers noirs à manches.	1 sac pour le linge.
12 serviettes de toilette.	2 tabliers fantaisie.	2 enveloppes de serviette.

Un couvert, une cuiller à café, un couteau, une timbale. Une boîte à toilette contenant : 1 démailloir, 1 peigne fin, 1 brosse à habits, 1 brosse à cheveux, 1 brosse à dents, 1 brosse à ongles, 1 brosse à peignes, 1 crochet à bouton, 1 verre à dents, 2 brosses à cirage, etc.

Un parapluie, une ombrelle.

Tous ces objets doivent être marqués au numéro attribué à l'élève.

Costume noir, manteau noir (façon au gré des parents).

Les chapeaux se font à Digne, pour l'uniformité.

La literie est entièrement et gratuitement fournie par l'établissement.

Deux draps, trois serviettes de table, trois serviettes de toilette, trois mouchoirs ne sont pas rendus aux internes qui ont terminé leurs études ou qui quittent le Collège ; ils sont affectés au service de l'infirmerie.

Les demi-pensionnaires doivent fournir et faire blanchir leurs serviettes de table ; elles sont admises aux promenades des pensionnaires et, dans ce cas, elles doivent porter l'uniforme.

Elles viennent au Collège de 8 h. 1/4 à 19 heures.

Digne, le 15 septembre 1910.

Vu.

La Directrice,
M. BERNARD.

Pour l'Inspecteur d'Académie :
Le Proviseur du Lycée, délégué,
BERTRAND.

Vu et approuvé.
Pour le Recteur :
L'Inspecteur de l'Académie d'Aix,
PESSEMERRE.

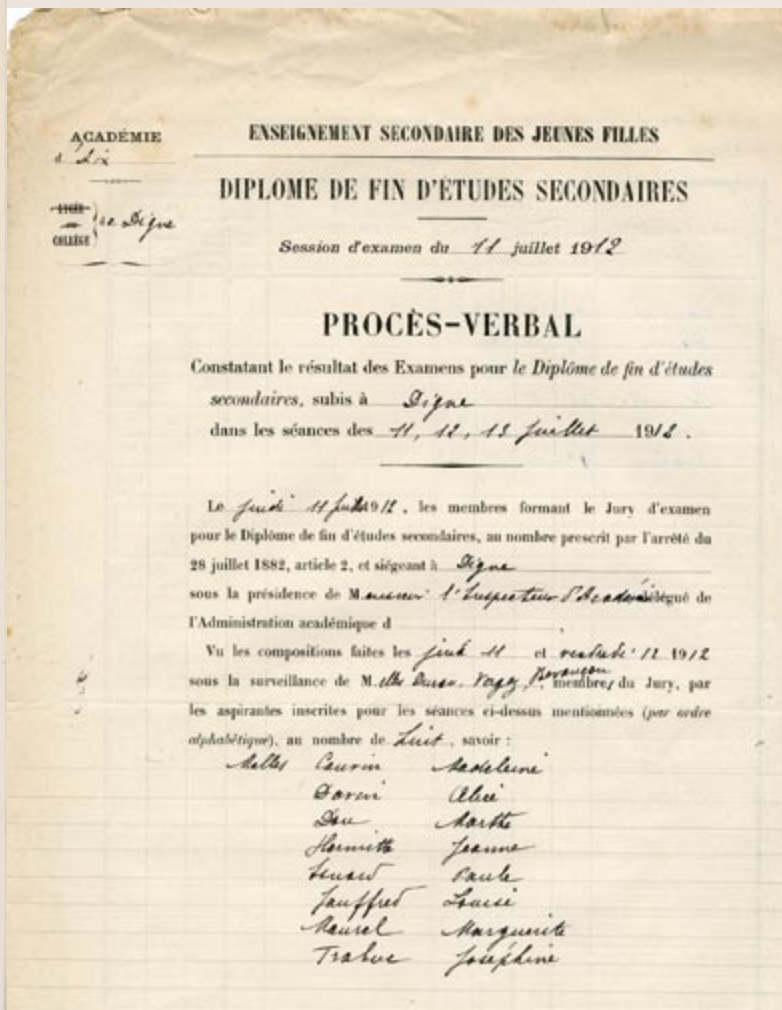
Arch. comm. Digne-les-Bains, 1 R 14, trousseau demandé aux élèves



Arch. comm. Digne-les-Bains, 4 Fi 3649, les dortoirs vers 1911



Arch. comm. Digne-les-Bains, 4 Fi 2974, le réfectoire vers 1911



Arch. départ. AHP, 1 T 451,
Procès-verbal du 1^{er} diplôme de fin d'études secondaires, juillet 1912



Arch. comm. Digne-les-Bains, 3 Fi 559, février 1917



Arch. comm. Digne-les-Bains, 5 Fi 23202, fête, 1912

DE 1918 À 1939

Collège des Jeunes Filles de Digne

Liste du personnel en fonction le 15 octobre 1920.

M ^{lle} Audin	Suffisante de M ^{me} Ribaud, professeure d'anglais en congé fin à jusqu'au 30 novembre 1910.
Ballet	Surveillante d'internat
Bellin	Surveillante d'internat
Bouzon	Chargé de cours de lettres; suffisante de M ^{lle} Herin en congé jusqu'au 30 septembre 1914 prenant le collège de Jézeau (filles de condamnés)
Chapuy	Prof. de sciences (venant du Collège de garçons d'Autun)
Giraud	Maître de travaux à l'aiguille.
Giraud A. H.	Institutrice P ^{re}
M ^{lle} Gaubert	Chargé de l'enseignement du dessin
M ^{lle} Gaurel	Répétitrice.
Maurice	Chargé suppl. de l'italien
Maudin	Directrice
Poirer	Chargé suppl. de la musique
Poli	Chargé suffisant de M ^{me} Giraud chargé de cours de sciences, en congé jusqu'au 30 septembre 1911.
Reynis	Professeure de lettres
Sommer	M ^{lle} Pinna - Suffisante de M ^{me} Chabrier en congé jusqu'au 30 sept 1911
Sombard	Institutrice P ^{re} unique
	Non nommés.
	Suffisante de M ^{me} Giraud, chargée de cours de sciences en congé jusqu'au 30 septembre 1911, M ^{lle} Poli est professeure pour assurer la suppléance.
	Répétitrice, suffisante de M ^{me} Alexis en congé jusqu'au 30 septembre 1911. M ^{lle} Herminette est professeure pour la suppléance.
	Professeure de Haute Dactylographie.
	Professeure de géométrie M ^{lle} Basset est professeure.
	A Digne, le 15 octobre 1920

Arch. départ. AHP, 1 T 449, liste du personnel en octobre 1920

INSPECTION ACADÉMIQUE
des
BASSES-ALPES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Digne, le 31-3-1921

L'Inspecteur de l'Académie d'Aix en résidence à Digne,
à Madame la Directrice
du Collège de Digne

M. le Recteur (décision du 29 mars 1921)
a désigné M^{lle} Gaubert (Reine), pourvu
du C.A. à l'enseignement du chant
(degré élémentaire), pour assurer
l'enseignement du chant au Collège
de Digne, en remplacement de M^{lle}
Poirer démissionnaire.

Quatre

A. Dumont M^{lle} Gaubert (Reine)
professeur de musique à Barcelonne
(Basses-Alpes)

Arch. départ. AHP, 1 T 449, nomination de Reine Gaubert en 1921. Née dans le Var en 1894, professeure de musique, elle s'est également illustrée pour son engagement en faveur de la culture provençale, en particulier en collectant et harmonisant des chants populaires

Année 1919-1920.
Cahier d'Inscriptions

Noms: Claire Plume. N° 4.
Date de naissance: Née le 6 Novembre 1906 à Craison
Société: Ecole Publique de Craison classe du Certificat d'Etudes
Adresse: M^{lle} Jules Plume - Craison. (B. A.)
Liste des Enseignants: M^{lle} Sorel. M^{lle} Charred. Avenue du Lycée.
Correspondance:
Bénéficiaire: Tra à la messe le dimanche. Blanchie par la famille
particuliers

Arch. départ. AHP, 1 T 450, fiche d'inscription
d'une nouvelle élève, Claire Plume

Arch. comm. Digne-les-Bains, 46 Fi 1242,
voyage scolaire à Genève, juillet 1930



Arch. comm. Digne-les-Bains, 46 Fi 1243,
voyage scolaire à Chamonix, la Mer de Glace, juillet 1930

LES JEUNES FILLES

FONT DU SPORT

Une ancienne élève se souvient qu'en 1942, les cours d'éducation physique se déroulaient toujours à l'extérieur et que l'ancienne chapelle était divisée entre le bureau du service du ravitaillement, côté place des Cordeliers, et une salle avec scène et piano à l'arrière. C'est seulement en 1949 que le conseil municipal de Digne décide que le collège sera agrandi et que l'ancienne chapelle accueillera une salle de gymnastique au rez-de-chaussée. Ces travaux seront achevés au printemps 1953.

Gymnastique Harmonique

Un cours de gymnastique harmonique aura lieu, une fois par semaine, le mercredi, de 16 h. 30 à 18 h. 30, en la salle de musique, sise rue de la Grande-Fontaine.

Ce cours, réservé aux enfants de 4 à 9 ans, aux jeunes filles et dames, est dirigé par M^{lle} S. Abram, professeur d'éducation physique au Collège de jeunes filles de Digne, diplômée de l'École Irène-Papard, de Paris, avec la collaboration de M^{lle} Fontane, professeur de piano.

A cause des vacances de la Toussaint, les cours commenceront le jeudi 3 novembre.

* * *

M^{lle} Abram reçoit tous les jours de 17 heures à 19 heures, à l'hôtel Mistre, et, aux heures des cours, à la salle de musique.

Arch. départ. AHP, 1 T 449,
article de presse concernant M^{lle} Abram,
professeur d'éducation physique, 1938

Digne, le 5 août 1927



L'Inspecteur de l'Académie d'Aix en résidence à Digne

à Monsieur le Préfet des Basses-Alpes, à Digne,

Collège de J.F. de
DIGNE.

J'ai l'honneur de vous retourner le dossier ci-joint relatif à l'aménagement d'une grande salle dans la Chapelle du Collège de J.F. de Digne.

J'émet un avis favorable à la transformation projetée sous réserve que la future salle de gymnastique sera bien destinée au service exclusif du Collège. L'utilité de cette salle est indéniable pour les élèves; et la bonne volonté de la ville est évidente puisqu'elle a eu l'idée de ces travaux coûteux sans que l'administration les ait sollicités. Cependant avant d'entreprendre ces travaux, il y aurait lieu d'appeler la bienveillante attention de M. le Maire sur le chauffage central, qui serait plus urgent encore à tous égards, qui coûterait sensiblement la même somme et qui est paru indispensable à tous les Inspecteurs généraux.

En somme les travaux envisagés paraissent fort judicieux et utiles; mais il semble que, si les crédits dont dispose la ville, ne permettent pas de les exécuter en même temps que la réparation du chauffage central, celui-ci devrait, dans l'intérêt des élèves, être prévu le premier.

L'Inspecteur d'Académie.

Pour l'inspecteur d'Académie
Le Prévoir du Lycée

Alain

Arch. départ. AHP, 1 T 28, courrier de l'inspecteur d'Académie au préfet, pour la transformation de la chapelle en gymnase, 18 juin 1927

Arch. comm. Digne-les-Bains, 46 Fi 364,
l'équipe de basket féminine, 1929



Arch. comm. Digne-les-Bains, 4 Fi 3295,
photo aérienne de l'ancienne chapelle en travaux, été 1950



Arch. départ. AHP, 42 W 32,
Pièce concernant M^{lle} Abram, victime des
lois antisémites de la France de Vichy, 1947

RD/E V
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE
ET DES SPORTS
POUR LES BASSES-ALPES

DIGNE

Place de la Libération

TÉL. 415

N° 94

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Digne, le 16 Janvier 1947

Le Directeur de l'Éducation Physique et des Sports
pour le Département des Basses-Alpes

à Monsieur le PREFET des
Basses-Alpes
-Cabinet-

-DIGNE-

Monsieur le Préfet,

En vous accusant réception de votre note de service n° 27/2 du 14 Janvier 1947, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le seul dossier concernant un professeur d'Éducation Physique Israélite -celui de Mlle ABRAM- a été transmis à la Direction Départementale des Alpes-Maritimes, lors de la mutation de ce professeur, en 1945.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.



J.R. CORDEAU.



Arch. comm. Digne-les-Bains, 46 Fi 1195,
jeunes filles faisant du sport vers 1944

Arch. comm. Digne-les-Bains, 46 Fi 1257,
jeunes filles mimant du patinage, 1944-1945



LE COLLÈGE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La période de la seconde guerre mondiale est marquée par la direction de M^{lle} Marie-Anne Bernardi, en poste au collège depuis 1934. Alors que les effectifs sont en hausse (le nombre d'élèves passe de 140 en 1938 à 212 en 1941), elle doit assumer des difficultés quotidiennes : problèmes de matériel, de chauffage (l'établissement doit fermer lors d'une vague de froid en janvier 1945), de sécurité (abris)...


Académie d'AIX. Département des Basses-Alpes.
=====
L'Inspecteur d'Académie des Basses-Alpes,
à Monsieur le Préfet des Basses-Alpes,
Objet: Protection des élèves du Collège de jeunes filles de Digne.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à ce jour 12 avril et malgré plusieurs interventions de ma part, le Collège de jeunes filles de Digne est encore totalement dépourvu d'abris ou de tranchées. Le couloir étayé qui avait été prévu pour assurer la protection des élèves outre qu'il est manifestement insuffisant pour loger la totalité des jeunes filles est, de l'avis général, plus dangereux qu'utile, car il a pu donner une fausse impression de sécurité. La dispersion des élèves dans la colline voisine n'est plus possible depuis l'installation sur cette hauteur d'éléments de D.C.A. Le creusement de tranchées a été prévu voici plus d'un mois mais, à ce jour, faute de crédits ou d'autorisation ministérielle, aucun travail n'a pu être exécuté.

Etant donné l'importance de cet établissement et la gravité des circonstances, je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur cet état de choses qui ne pourrait sans danger se prolonger plus longtemps.

A Digne, le 10 avril 1943.
L'Inspecteur d'Académie,

Copie transmise pour information à Madame la Directrice du collège de Digne.



Arch. départ. AHP, 1 T 448, abris anti-aériens, 1943

*D*e plus, les lois du gouvernement de Vichy visant les juifs conduisent à la radiation de M^{lle} Abram, professeur de gymnastique, ainsi que de M^{lle} Gilberte Bloch, professeur d'Italien.

Tandis que M^{me} Ohana, qui enseigne le français, quitte clandestinement son poste en 1943 pour suivre son mari, lui-même juif et parti se cacher pour échapper à la déportation. On sait également que des élèves juives ont été scolarisées sous de faux noms, par M^{lle} Bernardi.



Arch. comm. Digne-les-Bains, 46 Fi 1263, photo de classe, 1946-1947, est signalée par une croix Pierrette Geismar, élève juive, cachée avec sa soeur pendant l'Occupation

Comité Départemental
de Libération

DIGNE, le 21 Aout 1945

■
Préfecture des Basses-Alpes
DIGNE

C E R T I F I C A T

Je certifie que Madame OHANA, Professeur au Collège Classique des Jeunes Filles de DIGNE a abandonné son posteau 1er Novembre 1943, pour fuir les Allemands et pour éviter à ses deux enfants ~~et~~ à son mari et probablement à elle même la déportation certaine avec ses conséquences. Madame OHANA n'avait à notre connaissance aucun autre motif pour quitter son poste et aller se réfugier dans un hameau des Alpes, en plein hiver, avec un bébé de deux ans. Elle fut dans la nécessité de demander un congé pour convenances personnelles pour ne pas créer d'incident et attirer l'attention de la Gestapo. Elle est partie sans laisser d'adresse à l'Administration qui l'a faite rechercher par la Police. Madame OHANA a donc perdu son traitement du 1 Novembre 1943 au 30 Septembre 1944 du fait de la menace allemande et par conséquent sous l'empire de la nécessité. Ayant eu à souffrir pendant l'occupation toutes sortes d'injustices et de brimades de la part de l'Administration de VICHY son cas mérite d'être examiné avec la plus grande bienveillance.

Le Président du COMITE DEPARTEMENTAL
de la LIBERATION des Basses Alpes

J. FONTAINE, Maire de DIGNE.

Arch. départ. AHP, 11 W 13,
certificat du Comité départemental de Libération (CDL)
pour M^{me} Ohana

VERS LA MIXITÉ: LES ANNÉES 1960

La municipalité de Digne demande à partir de 1946 la nationalisation du collège afin qu'il puisse devenir un lycée de jeunes filles.

En 1954, l'établissement est rattaché administrativement au lycée (de garçons) Gassendi sous l'appellation de « groupe féminin », avant d'être transformé en « lycée d'État » en 1965.

En 1967-1968 est ouvert un nouveau lycée de jeunes filles (l'actuel lycée Alexandra David-Néel) et c'est ainsi que l'État transforme l'ancien collège et lycée de jeunes filles en Collège d'enseignement secondaire (CES) mixte.



Arch. départ. AHP, 119 Fi 366, photo de classe 1967-1968

*G*âce à sa situation centrale dans la ville, la salle de gymnastique a longtemps accueilli diverses manifestations sportives ou culturelles: rassemblements de chorales, arbres de Noël, lotos...

De même, la cour du collège (le « Théâtre de la Nature ») a vu se dérouler de nombreux spectacles: lendits, opéras, concerts (Gilbert Bécaud en 1956, Marcel Amont en 1958 et 1961), dans le cadre du Corso de la Lavande.



Arch. comm. Digne-les-Bains, 12 Fi 1172, corrida du Corso dans la cour du collège, 5 août 1963

Arch. comm. Digne-les-Bains, 24 Fi 1959, fête des écoles publiques, 1959

MARIA BORRÉLY

Maria Borrély décède en 1963, tandis qu'Alexandra David-Néel est installée à Digne depuis 1928.




Ces deux grandes figures, de la littérature pour la première, de l'exploration du monde et des hommes pour la seconde, ne pouvaient manquer d'inspirer ceux qui voulaient nommer les établissements secondaires féminins dignois.





Si le nom de Maria Borrély est finalement refusé par la municipalité au profit de celui de l'exploratrice pour le futur lycée de jeunes filles, le maire le propose aux deux fils de l'écrivain, Pierre et Jacques. Ceux-ci acceptent et le nom de leur mère est donné au CES de la place des Cordeliers : le conseil municipal vote la dénomination en 1968 et le préfet l'autorise début 1969.

Portrait de Maria Borrély
collection particulière

Direction éditoriale : Jean-Christophe Labadie, Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

Textes, choix des illustrations et notices :  Archives départementales : Sylvie Deroche, Bérangère Auzet
 Archives communales de Digne-les-Bains : Rémi Garcin
 Collège Maria Borrély : Sylvie Poirié

Crédits photographiques et numérisation :  Archives départementales : Jean-Michel D'Agruma
 Archives communales de Digne-les-Bains : Isabelle Roux

Conception graphique : Jean-Michel D'Agruma

Impression : imprimerie de Haute-Provence, La Brillanne

© Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, Archives départementales, juin 2011

ISBN 978-2-86004-003-7

DÉPÔT LÉGAL en cours

1500 exemplaires

(la professeur de physique-chimie)

Elle a mélangé des chlorures
Pour le bleu céleste de sa coiffure.
Ah ! Mes petites, vraiment c'est désolant !
Les lycéens sont pour vous des aimants
Beaucoup trop attirants.

(la professeur de couture)

Un dé au doigt de tout le monde
C'est ce que Tata crie à la ronde.
On n'se mouche pas, même discrètement.
Le savoir-vivre vous manque énormément,
Ah, mes pauvres enfants !

(le professeur de dessin)

Avec son allure martiale,
Pantalon golf, béret, sandales,
Il sait très bien que sans son coup de main,
Et son crayon, personne ne ferait rien
De ce qui sera un dessin.

(la professeur d'Anglais)

Toujours impec, « si j'ose dire »
Elle disserte sur Shakespeare,
Sorry, euh, euh, où en étais-je donc ?
With th' « gentleman » plutôt qu'à la leçon,
Il a tant de séduction !

(la professeur d'histoire-géographie)

De Louis XIV, les aventures
Se mêlent au bruit de ses atours,
Napoléon, Rara, tout y passa,
De Nîmes ... à la Bérésina
Et le cours, le voilà.

(la professeur de mathématiques)

Une rose à la boutonnière
Des crans par devant, par derrière
Ah ! Mais, dites donc, alors, et cette fonction ?
Et ce trinôme, n'est-il donc pas mignon ?
Pan pan pan (bis)

(la professeur de trigonométrie)

Sur des boucles style rocaille
Un beau nœud noir et de quelle taille !
Sur la trigo les yeux hypnotisés,
Elle rougit, elle a failli foirer.
Ah, quel fichu métier !

(la professeur de Français)

Allons, limez votre cervelle,
Et puisiez la féconde « moelle »
Comment roulez-vous dans ce brouhaha
Comprendre Montaigne, Pascal ou Heredia
« N'est ce pas, pas pas »

(la professeur de gym)

11h20, elle se « radine »
Fougasse en main, d'un air très digne
Des yeux fripons et des « pieds inspirés »,
Le tout sur scène en danse a du succès.
Ok, ok, ok.

Sur l'air de Il était un petit navire

Chanson de fin d'année de 1^{ère} (1946)

Arch. comm. Digne-les-Bains

SPES MESSIS IN SEMINE

« *L'espoir de la récolte est dans la semence* »

(devise de l'ancien Séminaire)



Blason de Monseigneur Meirieu, situé sur le fronton de l'entrée du bâtiment principal.

Monseigneur Meirieu, évêque de Digne de 1845 à 1880.

Au cours de son ministère, d'importants travaux ont été réalisés à l'ancien couvent des Cordeliers, transformé en Séminaire en 1809.